

18

CFA partenaires
sur l'ensemble
du territoire.

4 902

jeunes en formation dans le
secteur de la Communication
graphique et du Plurimédia
en 2015...

... dont
850
apprentis

Des diplômes
du **CAP** à **BAC+5**.

18 CFA PARTENAIRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

**CFA Gobelins,
L'ÉCOLE DE L'IMAGE**
11, rue du Ballon - ZI Les Richardets
93165 NOISY-LE-GRAND Cedex

CFA AFI
18, rue Alfred-Kastler
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

GRAFIPOLIS
1, place Albert Camus CS 87519
44275 NANTES Cedex 2

CARTIF
9 rue du Commandant Bougain
CS 85853
37058 TOURS Cedex 9

**CFA DU GROUPE FORMATION
CIFOP - CCI ANGOULÊME**
Cité des Formations
professionnelles
Boulevard Salvador-Allende, ZI n°3
16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC

CFA LE VIGEAN
2, rue du Collège Technique - BP 73
33326 EYSINÈS

CFA DE L'ACADÉMIE TOULOUSE
44, chemin Cassaing - BP 55205
31079 TOULOUSE Cedex 5

**INSTITUT RÉGIONAL DE
FORMATION DES MÉTIERS
DE L'ARTISANAT**
Mas de la Garrigue Nord
9, avenue Alfred Sauvy
66600 RIVESALTES

UFA DU LYCÉE LÉONARD DE VINCI
8 rue du Rempart
13007 MARSEILLE

CFA PASSEPORT FORMA
Centre Olympie,
place de la Communication
Avenue de Rome
62400 BÉTHUNE

UFA DU LYCÉE BAGGIO
Boulevard d'Alsace
59000 LILLE

**CFA ÉCOLE PRATIQUE
DES MÉTIERS**
10 allée de la Terrasse
57100 THIONVILLE

CFA SEPR
46, rue du Professeur Rochaix
69003 LYON

CFA GUTENBERG
22, rue Lixenbuhl
BP90141
67404 ILLKIRCH Cedex

CFA LA NOUE
1, chemin de la Noue
BP 80
21602 LONGVIC Cedex

CFA LA FAYETTE
21 Boulevard Shuman BP 57
63002 CLERMONT-FERRAND
Cedex 1

INP PAGORA (CFA AGEFPI)
461, rue de la Papeterie
BP 65 - 38402
SAINT-MARTIN-D'HÈRES Cedex

CFA REGIONAL EN VAUCLUSE
100, rue Robert Lacoste
84200 CARPENTRAS

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Les bordereaux relatifs à la taxe d'apprentissage
sont envoyés avec les bordereaux de contribution à
la formation professionnelle, dans ce même courrier.

Pour plus de renseignements contactez
votre chargé(e) de mission en région
ou **Corinne Mantot**, votre référent
« apprentissage » au
06 81 46 82 06.

AGEFOS PME
CGM COMMUNICATION
GRAPHIQUE ET
MULTIMÉDIA

55 rue Ampère - 75017 Paris
Tél. : 01 44 01 89 89
Fax : 01 44 01 89 73
www.agefospme-cgm.fr

Établissement du siège national d'AGEFOS PME
dédié aux secteurs de la Communication Graphique
et des Multimédias
AGEFOS PME, 187 Quai de Valmy - 75010 Paris

AGEFOS PME
CGM COMMUNICATION
GRAPHIQUE ET
MULTIMÉDIA

Pour plus d'informations,
www.agefospme-cgm.fr



AGEFOS PME – CGM soutient la formation des jeunes à vos métiers. L'intégration de nouveaux collaborateurs via l'apprentissage représente un enjeu majeur pour assurer l'insertion de nouvelles compétences et la transmission des connaissances dans votre entreprise.

Pour la deuxième année, AGEFOS PME-CGM collecte la taxe d'apprentissage auprès des entreprises de la filière de la Communication graphique et du Plurimédia.

Ce dispositif de collecte favorise le fléchage de la taxe d'apprentissage vers les CFA¹ qui préparent à vos métiers. Il participe à l'enrichissement de l'offre de formation à destination des jeunes qui souhaitent découvrir votre univers professionnel, et devenir, à leur tour, les prochains garants de votre savoir-faire.

Ensemble, soutenons l'apprentissage.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

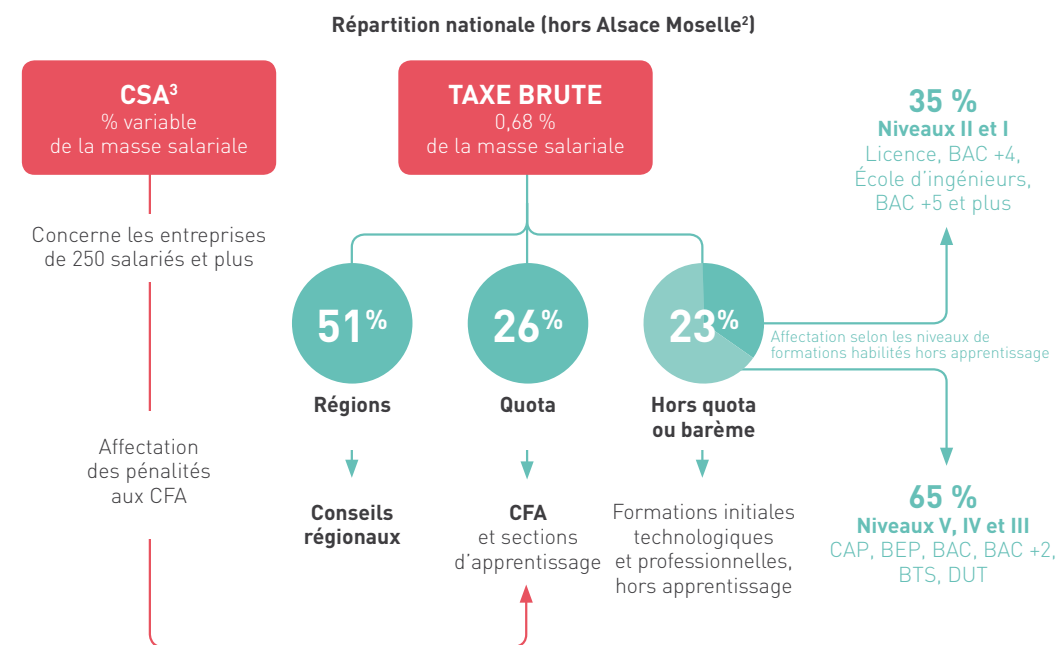
Explications

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est versée par les entreprises pour financer le développement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Elle est perçue par les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA), qui sont ensuite chargés de répartir les fonds selon la réglementation : la fraction régionale est reversée au Trésor public ; le Quota et le Hors Quota sont répartis entre les centres et établissements habilités à les recevoir en fonction des choix émis par les entreprises.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES ASSUJETTIES À LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt économique (GIE). Son montant est calculé sur la base des rémunérations soumises à cotisations sociales.



¹ CFA : Centre de formation d'apprentis // ² Répartition Alsace Moselle : Taxe brute 0,44% de la masse salariale répartie comme telle : 51% Région 49% Quota // ³ CSA : Contribution supplémentaire à l'apprentissage, ne concerne que les entreprises de 250 salariés et plus

AGEFOS PME – CGM

L'expertise au service de l'apprentissage

QUI SOMMES-NOUS ?

AGEFOS PME - CGM est un Établissement de gestion dédié (EGD) aux secteurs de la Communication graphique et du Plurimédia du siège national d'AGEFOS PME.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, AGEFOS PME est habilité à collecter la taxe d'apprentissage, une mission déléguée à AGEFOS PME – CGM.

Les entreprises de la Communication graphique et du Plurimédia ont désormais un seul interlocuteur pour la collecte des fonds destinés à la formation professionnelle et celle de la taxe d'apprentissage.

LES ENGAGEMENTS D'AGEFOS PME - CGM

AGEFOS PME - CGM s'engage en faveur de l'apprentissage, l'un des principaux vecteurs d'insertion professionnelle auprès des apprentis et des entreprises. Pour cela, l'organisme :

Gère la taxe d'apprentissage

Aide juridique ; respect de la liberté de choix ; conseils d'experts territoriaux.

Facilite les démarches liées à la taxe d'apprentissage

Calcul TA et CSA ; déclaration ; déductions ; habilitation des établissements receivers...

Promeut et soutient l'apprentissage

à l'échelle régionale pour favoriser une meilleure employabilité des jeunes.

Remplit les obligations fiscales

des entreprises en reversant pour leur compte au Trésor Public (avant le 30 avril) la quote-part revenant aux Régions afin de financer le développement de l'apprentissage dans les territoires.

Met en œuvre et optimise la politique

de recrutement en alternance des entreprises en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (aide au recrutement, dispositif emploi-formation, aides financières).